



La Poste doit rester au Service du Public !

Dans la rubrique des mauvais coups portés aux services publics par le gouvernement, l'annonce quasi simultanée de la privatisation de France Télécom et de la fermeture de 6 000 bureaux de poste constitue une véritable leçon de choses.

Il s'agit, sous un gouvernement de droite, d'une nouvelle étape d'un processus initié sous un gouvernement de gauche : c'est la loi Quilès qui, en 1991, a éclaté les PTT. Depuis, tout s'est enchaîné, malgré la résistance des personnels, jusqu'à la récente privatisation de France Télécom, le 7 septembre.

6000 BUREAUX DE POSTE...

SACRIFIES A LA RENTABILITE : NON !

Quant à La Poste, son sort a été scellé, lors du sommet de Lisbonne en 2001, lorsque la gauche plurielle a avalisé le choix de la Commission européenne de libéraliser les services postaux. En janvier 2003, les recommandations du « contrat de plan » ont prévu le désengagement financier de l'État tandis qu'une directive européenne impulsait la libéralisation progressive des activités postales pour préparer l'ouverture totale à la concurrence, d'ici à 2009.

Le « plan d'évolution des réseaux » prévoit de supprimer 60 000 emplois, essentiellement par le biais du non-renouvellement des départs à la retraite. En conséquence, 6 000 des 11 000 bureaux de poste fermeront, ou, plus exactement, seront transformés en « points de contact postal ». De quoi s'agit-il ? Ces « points poste », assurés par des antennes municipales (ouvertes deux ou trois jours par semaine), voire par des commerçants, ne pourront maintenir qu'un éphémère contact, au détriment d'un véritable service public accessible à tous. Ce sont les usagers qui vont trinquer. Ils devront se déplacer de plus en plus loin pour trouver un bureau et tirer un trait sur tous les services de proximité : retrait de colis, de recommandés ou d'argent.

Et le pire est à venir, comme le montre l'exemple des pays déjà engagés dans cette voie. La privatisation de la poste suédoise s'est traduite par une baisse de 25% des effectifs et une augmentation de 75% des tarifs. En Allemagne, les fameux « points de contact » sont devenus

des « agences allégées » : de simples présentoirs attribués aux produits postaux, dans les stations-service et les papeteries...

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

La défense du service public ne se réduit pas à la défense de l'emploi et des conditions de travail des agents. C'est d'abord et avant tout un choix de société : un combat politique. Elle doit s'étendre aux usagers des services publics et à tous ceux qui refusent la marchandisation généralisée. C'est le sens de l'appel à l'action et à la désobéissance, lancé par Olivier Besancenot et la LCR. On ne peut pas prétendre aménager le territoire dans un sens plus égalitaire et, en même temps, amputer les communes, les zones rurales et les quartiers populaires d'un service public essentiel.

Plus de 5 000 avis de conseils municipaux réclament d'ores et déjà un moratoire sur la fermeture des bureaux. Les élus peuvent impulser dès maintenant des référendums d'initiative populaire pour montrer à quel point la contestation est partagée. Ils peuvent boycotter et sanctionner, à l'occasion des élections sénatoriales, les candidats qui approuveraient la loi antipostale. Nous appelons à la constitution de collectifs unitaires qui regroupent usagers, postiers et élus, notamment dans les 6 000 bureaux menacés, afin de les organiser en autant de lieux de résistance. Ces collectifs, le cas échéant, doivent se tenir prêts à réquisitionner ces établissements afin que l'activité continue.

TOUS ENSEMBLE, NOUS POUVONS BLOQUER CETTE NOUVELLE ATTAQUE.

Le 13 septembre 2004